

# COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PAYS VERT



Nos bureaux seront fermés  
du 18 Décembre 2020 à 12 h au 5 Janvier 2021 inclus

## CARTES D'ADHERENTS 2021

**A payer entre le 6 Janvier et le 1<sup>er</sup> Avril 2021**

Afin de bénéficier des prestations, les Adhérents doivent s'acquitter impérativement de la cotisation annuelle du **C.O.S. : 10,00 €**  
(règlement par chèque à l'ordre du C.O.S. du Pays Vert)

**En supplément**, pour les personnes qui souhaiteraient bénéficier des prestations ou activités de :

- **L'Amicale Omnisports : 7,00 €**
- **Du COS'ARTS : 10,00 €**

Les chèques doivent être établis au nom de chaque Amicale

Nous vous demandons de nous faire parvenir votre carte et le règlement, soit :

- par voie postale
- en courrier interne
- en les déposant dans notre boîte aux lettres
- en vous rendant directement à nos bureaux.

Afin de gérer au mieux le flux, l'accueil se fera **sur Rendez-Vous (04.71.48.45.62.)**  
-du Lundi au Jeudi de 9 h à 11 h et de 14 h à 17 h- Vendredi de 9 h à 11 h

## LA GARANTIE OBSEQUES 2021

Le C.O.S. vous propose, comme chaque année, une couverture "Assurance Obsèques".

**COTISATION 15,72 € par an et par famille**

Retrouvez les garanties et le bulletin d'inscription sur le site

<http://cos.cantalpassion.com>